

Pour une stratégie numérique responsable

Le numérique permet la “ville intelligente” : données massivement traitées pour optimiser les réseaux d’énergie ou d’eau, de mobilité, de sécurité - services vidéo urbains, protection des infrastructures - et services plus efficaces, notamment grâce à l’intelligence artificielle (IA). Celle-ci permet d’améliorer la continuité de service public, de réduire les délais de réponse aux demandes, d’automatiser des tâches et dégager du temps pour traiter avec humanité les cas particuliers. Dans son étude de mars 2022, le Conseil d’Etat a plaidé pour une politique de déploiement de l’IA volontariste au service de l’intérêt général et de la performance des politiques publiques, avec pour principes généraux : primauté humaine, performance, équité et non-discrimination, transparence, sûreté, soutenabilité environnementale et autonomie stratégique. Les impacts négatifs sur l’environnement sont l’affaire de tous, tant l’explosion du nombre d’objets connectés et matériels informatiques génère des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions. La loi visant à réduire l’empreinte environnementale du numérique (dite loi “REEN”) comporte une obligation pour les villes comme Versailles de définir une stratégie numérique responsable au plus tard le 1er janvier 2025, en précisant les objectifs de réduction et les mesures mises en place pour les atteindre. L’Etat a lancé le 9 janvier un cycle de formations au numérique obligatoire pour ses cadres et un « Campus du numérique public » pour aider les employeurs publics à former leurs équipes. Certaines villes organisent des ateliers de sensibilisation (comme La Fresque du Numérique) et choisissent des prestataires aguerris à l’éco-conception des outils numériques. De ce point de vue, le site Versailles.fr pourrait être amélioré car il a un score Ecoindex de niveau « E » (sur une échelle de A à G). Les enjeux sociaux et éthiques sont aussi importants : protection des données (cybersécurité et conformité avec le RGPD), accessibilité, transparence dans l’utilisation de l’IA. Reconnaissons les efforts de la ville pour accompagner les Versaillais dans leurs démarches en ligne et leur appropriation des outils numériques (cf. livret “Le Numérique dans votre ville”). Est-ce suffisant pour s’assurer que tous les Versaillais ont accès à leurs droits ? Une analyse périodique des résultats et non seulement des moyens mis en œuvre, serait utile. Félicitons-nous également que le site Versailles.fr soit 100% numériquement accessible alors que Versaillesgrandparc.fr ne l’est que partiellement. Les deux sites ont été testés avec le scan AccessiBe.fr.

2024 est l’année de la formalisation d’une stratégie numérique d’ensemble, couvrant tous les enjeux - environnementaux, sociaux et éthiques - pour diminuer les impacts négatifs et pour identifier les opportunités au bénéfice des habitants et de la transformation durable.

Anne-France Simon

ensemblevivonsversailles@gmail.com

[Ensemblevivonsversailles.fr](https://ensemblevivonsversailles.fr)